

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALT - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION**

Parking Grangier - Maintenance des équipements de péage - Marché passé entre la Ville et l'entreprise A.C.S. - Avenant n°1

Monsieur Gervais, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a confié à l'entreprise A.C.S., par marché n°20050610 du 27 octobre 2005, les prestations de maintenance des équipements de péage du parking Grangier.

Suite au remplacement du matériel, qui a eu lieu en février 2006, et à l'issue de sa garantie d'un an, il convient aujourd'hui d'intégrer dans le marché précité les équipements nouvellement installés portant sur un chenal d'entrée, six chenaux de sortie, un lecteur "piétons", deux caisses automatiques et une unité centrale.

Le coût annuel de la maintenance périodique et du dépannage de ceux-ci est estimé à 9 000 € HT.

Les conditions générales et délais d'exécution restent ceux du cahier des clauses administratives particulières actuel. De même, les montants minimum et maximum du marché restent inchangés, à savoir 120 000 € et 240 000 € TTC.

Afin de prendre en compte cette évolution, il est proposé de conclure un avenant au marché n°20050610 notifié le 27 octobre 2005 et conclu avec l'entreprise A.C.S. en vue d'inclure dans ce marché la maintenance des nouveaux équipements de péage du parking Grangier.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider d'établir un avenant n°1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise A.C.S. pour la maintenance des équipements de péage du parking Grangier, dans les conditions proposées ;

2 - m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

